



Paris, le 10 mai 2022

Réunion de suivi des chantiers de convergence ATE du 6 mai 2022 : Ou comment tenter de résoudre des problèmes qui n'auraient pas existé avant les SGCD

De quoi parle-t-on ?

Face aux « irritants » que le ministère de l'Intérieur n'arrive plus à mettre sous le tapis SGCD, a été diffusée une charte nationale prévoyant la généralisation d'un référent de proximité dans chaque DDI, des permanences physiques des services du SGC dans les sites distants de la préfecture (RH en particulier) et la présentation annuelle systématique du bilan du contrat de service en CT local (retrouvez la note du SG du MI [ICI](#) et la charte elle-même [ICI](#)). De là à penser que la pommade sera suffisante pour calmer l'irritation... il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas ! Retrouvez à ce sujet [ICI](#) le diagnostic et les questions de FO sur le fonctionnement des SGCD « vu des DDI »

15 mois après leur naissance, adressé à

l'administration suite à la réunion « chantiers de convergence » du 6 mai. Plus grave encore, plutôt que de donner priorité à la remise en place des moyens nécessaires au bon fonctionnement des SGCD pour assurer leurs missions au bénéfice de leurs agents et des agents des DDI, des chantiers d'harmonisation divers et variés sont présentés comme destinés à résoudre les problèmes rencontrés depuis début 2021. Mais FO n'est tout d'abord pas dupe de l'instrumentalisation de certains des chantiers de « convergence » et d'« harmonisation » en matière de RH et d'action sociale pour préparer la bascule dans « le monde de l'OTE d'après ».

Chantiers convergences : le catalogue que l'on redoute

Si nous rentrons maintenant dans le programme proposé (en savoir plus [ICI](#) et [ICI](#)), nous voici face à un catalogue de mesures hétérogènes, avec bien peu d'avancées concrètes pour les agents des DDI, souvent hypothétiques, ainsi que certains reculs déjà subis comme la perte de cycles de mobilités, la suppression des tickets restaurant pour les agents CCRF, les erreurs multiples en termes de gestion des carrières, ou que l'on a évité de justesse comme la perte de l'arbre de Noël de leur direction. Derrière ces chantiers de mutualisation, il y a bien l'objectif à terme de verser les agents des DDI dans un programme budgétaire unique géré par le ministère de l'Intérieur (enfin ceux dont les missions n'auront pas été transférées ou

supprimées par la loi 4D ou toute autre réforme), avant de s'attaquer aux agents des directions régionales et à l'exercice des missions des différents ministères. Les mesures d'harmonisation RH et action sociale du « projet stratégique de l'administration territoriale de l'Etat » sont à ce titre assumées. Il s'agit uniquement de simplifier le paysage des droits et outils ministériels pour permettre au navire SGC de ne pas couler. **À la question « en quoi les agents des DDI en tireront bénéfice », la réponse est claire : rien !**

Les « irritants » sont reconnus et identifiés, gare à l'allergie ! FO refuse de jouer la grenouille dans l'eau tiède !

Les sujets à traiter en priorité

Si la réunion du 6 mai 2022 ne peut permettre de traiter l'ensemble des sujets soulevés par notre « bilan SCGD post 15 mois » qui fera l'objet d'échanges lors d'un prochain COPIL SGCD prévu par le MI en juin nous tenons à mettre sur la table les sujets urgents :

• Chantier RH « Mobilité et indemnitaire » : circulaire du 20 septembre 2021

◦ **Mobilité :**

- Dans le passé, les agents disposaient de 2 voire 3 cycles de mobilités annuels, ce qui permettait notamment de s'ajuster rapidement à la mobilité de son conjoint. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est un réel problème, y compris pour l'administration qui croule sous l'organisation de la diarrhée fil de l'eau. Y a-t-il une solution à proposer ? Pour FO, oui : rétablir a minima 2 cycles de mobilités collectifs annuels. Tout le monde serait gagnant !

◦ **indemnitaire – Paie - Gestion :**

▪ Questions générales :

- **Garantir l'indemnitaire et la gestion des agents des DDI**, c'est garantir qu'au sein des SGC soient maintenus et renforcés les correspondants RH compétents par ministère. Où en est la mise en place des permanences RH physiques en DDI ? Et de la généralisation des référents de proximité ?
- **Gestion des CET**: en quoi les règles du MI pour ses agents s'appliqueraient-elles à l'ensemble des agents des DDI ?

▪ **Questions concernant les agents exerçant en SGCD issus des DDI :**

- **RIFSEEP**: Gestion du RIFSEEP au MI pour les agents en PNA. Il n'y en a pas ? Si oui, où les trouve-t-on ? Que garantit le MI ? Où se situe l'agent en PNA ? Classement des agents en PNA ? Comment s'applique la perte indemnitaire (CIA... Complément indemnitaire d'accompagnement?). Les agents bénéficient-ils des mesures catégorielles de leur ministère de gestion (exemple pour les agents de la filière technique du MTE qui seraient exclus des mesures indemnитaires concédées pour amoindrir les effets de leur bascule au RIFSEEP) ?
- **NBI** : où est le respect des engagements initiaux ? Des agents ont perdu leur NBI sans préavis.
- **Notifications RIFSEEP** – CIA pour les agents en PNA au MI ? Notification des coefficients individuels 2020 des agents de la filière technique du MTE ?

- **Notification des groupes** de fonction des agents en PNA au MI et sous RIFSEEP ?
- **Changement indiciaire** : Pourquoi le délai des agents en PNA au SGCD changeant d'indice est-il long à être régularisé ?
- Le projet est-il d'enfermer les agents dans une filière «support» étanche dont ils ne pourront plus sortir, au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ? Question posée lors de la mise en place des SGCD et restée sans réponse à ce jour. Qu'est-ce qui justifie que les agents candidatant sur des postes vacants en SGCD se voient obligés de quitter leur corps ministériel alors que leur statut particulier leur permet d'exercer en PNA ? En quoi serait-il interdit pour un agent de la filière technique d'exercer sur son corps d'origine ? Quelle levée des freins à la mobilité vers les SGCD notamment pour les corps disposant d'emplois fonctionnels dédiés (ICTPE notamment) ?
- **Chantier RH : Action sociale : Questions FO DDI**
 - **Harmonisation des subventions de restauration** pour les agents des préfectures sur celles des DDI et SGCD : Oui, les agents des DDI ont bénéficié d'un chantier d'harmonisation « vers le haut » (le seul depuis 2010). Mais c'est une mesure obtenue avant la mise en place des SGCD et sous la gouvernance du SGG. Incrire cette mesure dans le bilan des chantiers d'harmonisation du MI est un peu provocante... d'autant que depuis début 2022 les agents CCRF constatent plutôt que l'harmonisation va clairement vers le bas (suppression brutale des tickets restaurant). Quelle solution trouvée ?
- **Chantier RH : « SIRH » : Les questions FO DDI :**
 - **Le constat actuel** : Avant la mise en place des SGCD, seuls les gestionnaires intervenaient sur les dossiers agents : Ministère et Gestionnaire local. Aujourd'hui, les SGAR, les ministères, les SGCD... interviennent sur des dossiers sans suivi..... ce qui entraîne des dysfonctionnements sur les rémunérations des agents. Exemple : Case IFSE décochée sur RENOIRH par inadvertance entraîne une perte de 1200 euros sur la paye de l'agent qui ne peut se résoudre que 3 mois après ? Est-ce normal ?
- **Chantier RH – Filière numérique :**
 - **N'y aurait-il que des ingénieurs SIC en SIDISIC** ? Où en sont les promesses faites en 2011 concernant la revalorisation de l'ensemble de la filière SIC ? Et les techniciens et catégories C exerçant dans les SIDISIC, ils n'ont pas d'avenir au sein des SGCD, ou est-ce un oubli ?
 - **Recrutement des contractuels** : Nous constatons au regard du document présenté que le renforcement du recrutement de contractuels en

informatique semble acté ! Les SIDSIC ont besoin de titulaires en priorité. Les postes de contractuels ne peuvent être que liés à des besoins ponctuels.

- **Revalorisation ou harmonisation** ? l'affichage est la revalorisation. La réalité est l'harmonisation et pas forcément vers le haut. Les promesses initiales ne sont donc pas tenues.
- **SIDSIC :**
 - Nous vous avions interpellés sur la situation de surcharge de travail des SIDSIC (Pandémie – restructuration du SI) – Quelles mesures ont été prises pour palier ce problème ?

• **Chantier RH : Évaluation :**

- **Dématérialisation des entretiens professionnels** : Visiblement d'après certains ministères cela est abandonné pour cette année, car cela ne fonctionne pas ! Qu'en est-il ?
- Le recours à ESTEVE dispose d'une trame dématérialisée et de moteur de rédaction, mais sur la base de quels documents ?

• **Harmonisation des procédures :**

- **Avancements :** L'harmonisation des procédures au niveau des avancements entraîne des retards dans la publication des avancements pour certains corps, les résultats n'étant toujours pas publiés pour cette année dans certains ministères...

• **Chantier du numérique SI :**

- **La modernisation des infrastructures locales** se poursuit selon les prévisions. Un peu plus de précisions sur ce point car pour l'instant au niveau du RIE il n'y a aucune évolution de constatée en local, bien au contraire, depuis la mise en place de NOEMIE, des lenteurs plus importantes sont constatées.

• **Les questions diverses :**

- **Frais de déplacements** : nous constatons une vision Ministère de l'Intérieur des règles appliquées aux agents des DDI. Ceci perturbe fortement la gestion des frais de missions de certains agents qui ne font qu'appliquer ce qui se faisait auparavant. Pourquoi ces règles changent-elles alors que les notes restent les mêmes ?

- **Questions spéciales Outre-mer**
 - Mayotte, Réunion (la Martinique doit également être dans le même cas) :
 - les procédures sont allongées, les dossiers avancent au ralenti.
 - Les remboursements de frais de déplacement ou simplement la validation des pointages, des congés ou autres prend désormais 2 à 4 mois...
 - Les agents ne peuvent pas poser de régulation du fait de cette lenteur.

- Prendre un billet d'avion devient également très compliqué en passant par le SGC.
- Formation continue, le budget n'en est plus un, les DAAF ne savent même plus quel est le budget alloué à la structure.

A retenir...

Un Ministère de l'intérieur qui avoue rechercher à remettre la charrue après les bœufs... avec des chantiers de convergence qui sont cependant décidés indépendamment des sous-effectifs, du mal-être des agents de SGCD et des agents de DDI comme de préfectures.

Un GT SGCD est annoncé en juin prochain par le MI, l'occasion de donner des réponses aux questions posées par FO après 15 mois de mise en œuvre des services communs.

Quant aux chantiers de convergence poursuivis par la DGAEP et les ministères concernés par l'ATE - MI, MAA, MTE, MSS et MFR - FO restera vigilante aux objectifs in fine et combattra toute velléité de l'administration de diminuer voire de supprimer des droits acquis aux agents concernés.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris